

PAR COURRIEL

Montréal, le 29 mai 2015

Mme Elsie Lefebvre

Présidente

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

commissions@ville.montreal.qc.ca

OBJET : Appui du CPEQ au mémoire déposé par le Conseil québécois du commerce de détail

Madame la présidente,

Le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) a pris connaissance du mémoire préparé par le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) dans le cadre de la consultation portant sur les enjeux et les impacts du bannissement des sacs de plastique à usage unique. Le CPEQ souscrit entièrement aux conclusions du CQCD et appuie sans réserve son mémoire.

Plus particulièrement, le CPEQ estime que les détaillants ont déjà mis en œuvre plusieurs initiatives qui ont engendré des réductions notables du nombre de sacs d'emplettes mis en circulation au Québec. Ces actions doivent bien entendu se poursuivre. À ce sujet, nous faisons nôtres les commentaires du CQCD selon lequel le Code volontaire, présentement appliqué par les détaillants est toujours pertinent et qu'il est important de continuer à le promouvoir. Ce Code, à l'opposé d'un bannissement, offre une flexibilité importante dans les moyens à mettre à place par les détaillants, afin de contribuer à la réduction, au réemploi et au recyclage des sacs d'emplettes.

De plus, comme le souligne le CQCD, le secteur du commerce de détail vit actuellement de grands bouleversements. Ainsi, à la lumière de l'évolution actuelle du commerce et de l'ensemble des enjeux auxquels doivent faire face les détaillants, nous sommes d'avis que le moment est mal choisi par la ville de Montréal pour leur proposer l'ajout de nouvelles responsabilités.

Nous déplorons par ailleurs le fait que la nouvelle réglementation proposée ne s'appliquerait qu'au territoire de la ville de Montréal et non aux villes liées de la Communauté métropolitaine de Montréal. Nous estimons que la ville de Montréal ne peut et n'a pas avantage à faire cavalier seul dans ce genre d'enjeu.

Enfin, nous croyons que le bannissement des sacs n'est peut-être pas la solution à privilégier pour le moment, compte tenu de l'adoption prochaine par la ville de Montréal de la collecte à trois voies intégrant les matières compostables. Avec l'interdiction de l'enfouissement des matières organiques, annoncée par le gouvernement du Québec et prévue pour 2020, les municipalités devront éventuellement se pencher sur les sacs compostables. Comme il s'agira d'un énorme chantier pour plusieurs municipalités du Québec, incluant la ville de Montréal, nous estimons que tout projet de bannissement des sacs devrait être davantage évalué à ce moment-là, d'une part afin d'éviter que la ville ait à revenir sur certaines de ces décisions et, d'autre part, qu'elle complique la situation auprès des détaillants concernant l'application de sa réglementation.

En espérant que ces commentaires vous seront utiles, je vous prie de recevoir, madame la présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.



Hélène Lauzon
Présidente directrice générale
Conseil patronal de l'environnement du Québec